



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Adoption

N°2025_151

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Il est rappelé que le budget 2026 est voté, après le vote du débat d'orientation budgétaire, conformément à l'instruction M57, soit par chapitres.

Les comparaisons entre les années 2025 et 2026 font référence au budget primitif.

La situation institutionnelle actuelle, marquée par le rejet du Projet de loi de finances pour 2026 par l'Assemblée Nationale en novembre, génère une incertitude sur une partie des prévisions budgétaires 2026. En effet, le budget communal tel que présenté, intègre les hypothèses du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances 2026 dans sa première rédaction. Il sera apporté des corrections lors du vote du budget supplémentaire aux prévisions proposées ci-dessous, une fois la loi de finances adoptée. Le vote proposé permet de démarrer l'exercice comptable dès le 1er janvier en tenant compte d'un contexte financier national contraint.

Le budget primitif s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Sont à souligner les points suivants :

1. Pour les dépenses réelles de fonctionnement, on constate une baisse à hauteur de 0.84 %. Cette évolution s'explique par :

- La baisse des charges de personnel de 3.32% soit - 310 000 € intégrant la régularisation d'un doublon de prévision sur les indemnités des élus pour - 150 000 €, le non remplacement de différents départs pour - 123 000 € en lien avec des réorganisations de services, la réorganisation du service d'entretien ménager pour - 80 000 €, un ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires en lien avec la rationalisation du paiement des heures et le plafonnement du paiement des comptes épargne temps. A noter une hausse du point CNRACL et du versement mobilité pour + 162 000 €, et l'intégration du coût des élections municipales 2026 au budget
- Une baisse des charges à caractère général de 0.36%, correspondant à 10 000 €. Cette stabilité s'explique par l'augmentation des assurances pour 38 000 € intégrant une assurance dommage ouvrage pour l'école Lassagne, l'achat de berceaux en crèche privée pour + 26 000 €, la réalisation d'entretiens pour les nouveaux équipements sportifs pour + 7 000 €, un nettoyage exceptionnel des charpentes pour + 5 000 € ainsi que des diagnostiques radons pour + 5 000 €

Ces dépenses en hausse sont compensées par une baisse sur les dépenses d'électricité dûe à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Lassagne, l'absence de participation à la biennale de la danse, la rationalisation des dépenses notamment sur les manifestations, l'entretien des terrains, les prestations informatiques, l'achat de carburants (grâce à l'évolution du parc de voitures électriques) ainsi que l'achat de petits équipements

- La légère baisse de l'enveloppe consacrée aux autres charges de gestion courante de 0.89 % soit 24 000 € intègre le non versement d'une subvention au budget de la résidence autonomie les Arcades (pour rappel au budget primitif 2025, il était prévu 80 000 € de subvention), la baisse de la subvention au budget annexe de la RACAVB (- 5 000 €) pour un montant total de 348 500 €, la baisse des participations pour les écoles avec des demandes des groupes scolaires plus importantes en investissement (- 16 000 €), la hausse des participations aux syndicats (+ 9 000 €) pour une enveloppe globale approchant les 394 000 €, mais aussi celle des logiciels en mode SAAS pour + 6 000 € soit 113 100 €. Le soutien aux associations est en hausse de 58 000 € pour un montant total de 1 056 000 € hors école privée Saint Clair dont la participation communale est estimée à 348 000 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

- La baisse des frais financiers avec l'extinction de deux prêts pour 2026
- Une baisse sur le versement au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain » sont intégrés pour s'ajuster au montant prélevé en 2025
- Cependant, un nouveau prélèvement nommé dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) a été créé en 2025 par l'État dont le montant sera partiellement reversé les années suivantes. En 2025, la collectivité a versé 91 000 €. Pour 2026, le montant du DILICO devrait s'élèver à 327 000 €, déduit de 27 000 € qui correspondent au premier remboursement du DILICO de 2025, soit 300 000 € reversés, avec un changement dans les modalités de versement aux collectivités (sous réserve de la Loi de finances 2026)

Les dotations aux amortissements augmentent. Le virement à la section d'investissement s'élève, quant à lui, à 231 000 €

2. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le budget prend en compte la fin du versement de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, et l'ajustement des produits de service. Ces baisses sont compensées par l'augmentation des participations pour des actions environnementales. Les recettes provenant de la Communauté de communes intègrent une stabilité de la dotation de solidarité communautaire.

Les produits liés à la fiscalité locale ont été calculés avec une hausse des bases de taxe foncière de 2%, soit le taux d'inflation provisoire selon l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2025 (comme prévu dans la loi de finances de 2017), ajusté d'une revalorisation physique des bases. Il est également intégré la fin du versement de fonds de compensation de TVA sur les dépenses d'entretien. Et il est inclus la hausse de la taxe additionnelle aux droits de mutation en lien avec l'évolution des cessions sur la commune.

3. Pour les dépenses d'équipement, les projets de la collectivité se poursuivent avec :

- La rénovation énergétique et le réaménagement de l'hôtel de Ville
- Le versement d'une participation au SYSEG pour les travaux des eaux pluviales sur la commune
- La végétalisation des cours d'écoles du groupe scolaire J. Cartier et de la maternelle Lassagne
- La rénovation de la salle du Garon
- L'extension du Bri'Sport (en phase de concours)
- L'adaptation des bâtiments pour un meilleur confort d'été pour les groupes scolaires
- Sont également inscrites des enveloppes d'investissement dites récurrentes, avec l'entretien annuel des bâtiments et de la voirie communale, l'informatique, le matériel - mobilier, la signalétique, les véhicules...

L'ensemble de ces opérations seront financées par des subventions, de l'autofinancement et par un emprunt d'équilibre de 906 000 €.

L'encours de dette se situe à 7 177 223.23 € au 1er janvier 2026.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre, tout en rappelant les prévisions du budget primitif 2025.

Un projet de budget primitif 2026 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Le budget primitif 2026 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors des commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 26 novembre, ainsi que du 10 décembre 2025.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 3 décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 29 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 909 000 €	17 317 000 €
Fonctionnement	17 317 000 €	17 317 000 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

